
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact pour le projet de
développement éolien des terres de la Seigneurie de Beaupré
sur le territoire non organisé de Lac-Jacques-Cartier
par le Consortium Boralex inc. / Société en commandite Gaz Métro**

Dossier 3211-12-105

Le 9 mai 2008

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de développement éolien des terres de la Seigneurie de Beaupré sur le territoire non organisé de Lac-Jacques-Cartier par le Consortium Boralex inc. / Société en commandite Gaz Métro (le Consortium) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des ministères et organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation à la ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2005-12-07	Réception de l'avis de projet au MDDEP
2005-12-13	Transmission de la directive à l'initiateur de projet
2006-10-13	Réception de l'étude d'impact
2006-10-20 au 2007-01-22	Consultation auprès des ministères et organismes
2007-02-12	Transmission des questions et commentaires à l'initiateur dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact
2007-07-26	Réception des réponses de l'initiateur aux questions et commentaires
2007-07-27 au 2008-02-14	Consultation auprès des ministères et organismes
2008-05-05	Annonce du choix d'Hydro-Québec Distribution
2008-05-05	Réception du résumé
2008-05-08	Réception des réponses aux demandes de précisions découlant du choix d'Hydro-Québec Distribution

2. HISTORIQUE ET DESCRIPTION DU PROJET

Le projet initial de développement éolien des terres de la Seigneurie de Beaupré par le Consortium consistait à aménager un parc éolien constitué de 250 éoliennes de 2 MW ou de

3 MW, ce qui aurait signifié une puissance installée de 500 à 750 MW, selon le type de turbine retenue. Le 18 septembre 2007, l'initiateur a soumis ce projet à Hydro-Québec Distribution (HQ-D) dans le cadre du second appel d'offres éolien émis le 29 juin 2005 pour 2 000 MW de production d'énergie éolienne. Il est à noter qu'à l'étape de l'avis de projet et de la directive ministérielle, ainsi que pendant la première partie de l'analyse de recevabilité, l'initiateur était constitué d'une troisième entité, soit le Séminaire de Québec. Ce dernier s'est cependant dissocié du projet déposé à HQ-D dans le cadre du second appel d'offres, et s'est ainsi retiré du Consortium. Il demeure cependant pour le Consortium un partenaire important du projet, puisqu'il est le seul propriétaire des terres sur lesquels le projet s'inscrit.

Le 14 janvier 2008, le Consortium déposait un rapport addenda dans lequel il annonçait notamment la scission du projet initial en trois projets, conséquemment à une réévaluation de l'échéancier et des technologies disponibles. Chacun de ces trois sous-projets occupe alors une portion de la zone d'étude initiale, celle-ci toujours évaluée à un total de 138 km² sur le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré. Le Consortium évaluait alors qu'il pouvait livrer l'énergie produite par le parc à HQ-D en 2010 et 2011.

L'annonce des projets retenus par HQ-D le 5 mai 2008 a encore modifié les données. Des trois projets, que deux ont été retenus, l'un de 132,6 MW et l'autre de 139,3 MW, pour un total de 271,9 MW. De plus, leur date de mise en service prévue a été fixée à 2013 dans les deux cas. Les 50 éoliennes du « projet 1 », qui était localisé dans la partie sud-est de la zone d'étude (près du mont Raoul-Blanchard) ne font donc plus partie du projet global. Puisque le Consortium utilisera deux modèles d'éoliennes de Énercon, l'un de 2 MW et l'autre de 2,3 MW, le nombre d'éoliennes sera de 63 pour le « projet 2 » et de 68 pour le « projet 3 ».

Bien qu'ils aient été traités par HQ-D comme deux projets distincts, le Consortium considère les projets 1 et 2 comme constituants d'un projet global. Comme il s'agit toujours du même territoire et du même initiateur (Boralex et Gaz Métro demeurent), le MDDEP continuera de considérer les deux projets d'HQ-D (Seigneurie de Beaupré #2 et Seigneurie de Beaupré #3) comme un tout. Le parc éolien comprendra la construction de chemins d'accès et de divers aménagements nécessaires au projet, soit les lignes électriques reliant l'ensemble des éoliennes et la mise en place d'un poste élévateur pour intégrer la production d'électricité du parc au réseau d'Hydro-Québec.

Selon l'initiateur, les principaux enjeux environnementaux identifiés dans le cadre du projet d'aménagement du développement éolien des terres de la Seigneurie de Beaupré concernent les activités de chasse et de pêche, la migration des oiseaux et des chauves-souris, l'habitat de la Grive de Bicknell (espèce à statut précaire), l'effet du bruit sur les caribous, le transport des pièces d'équipement, les cours d'eau et le paysage. Il va de soit que les impacts anticipés du « projet 1 », non retenu par HQ-D dans le cadre du second appel d'offres, ne s'appliquent plus au milieu. Par exemple, quelques simulations visuelles devraient alors montrer un nombre réduit d'éoliennes dans le paysage, voire une absence. Il est à noter que le Consortium a tenu des consultations avec la population (municipalités, MRC, clubs de chasse et pêche et autres intervenants) entre la fin 2005 et juin 2006. Les impacts environnementaux, diverses considérations techniques, les échéanciers et les coûts du projet ainsi que ses retombées économiques locales et régionales ont été portés à son attention à l'occasion de ces consultations.

La mise en service du parc éolien est maintenant prévue pour 2013 (entre juin et décembre) et son coût global est évalué par l'initiateur à 800 millions de dollars. Tel qu'exigé par Hydro-Québec, 30 % des coûts (190 millions de dollars) seront dépensés en région et 60 % (480 millions de dollars) seront dépensés au niveau provincial.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales, en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEP, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune :
 - la Direction du développement électrique;
 - la Direction de l'environnement forestier;
 - la Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Services gouvernementaux;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère des Transports;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- la Société Radio-Canada;
- Environnement Canada.

L'avis sur la recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- CONSORTIUM BORALEX INC. / SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO / SÉMINAIRE DE QUÉBEC. *Développement éolien des terres de la Seigneurie de Beaupré – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 – Rapport principal*, par SNC-Lavalin, 30 septembre 2006, 298 p.;
- CONSORTIUM BORALEX INC. / SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO / SÉMINAIRE DE QUÉBEC. *Développement éolien des terres de la Seigneurie de Beaupré – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 – Annexes*, par SNC-Lavalin, septembre 2006, 12 annexes, pagination multiple;
- CONSORTIUM BORALEX INC. / SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO / SÉMINAIRE DE QUÉBEC. *Inventaire ornithologique dans le secteur de la Seigneurie de Beaupré – Automne 2006*, par SNC-Lavalin, 19 février 2007, 25 p. et 10 annexes;

- ENVIROTEL 3000 INC. *Inventaire des chiroptères – Domaine du parc éolien des Terres du Séminaire*, mars 2007, 22 p.;
- CONSORTIUM BORALEX INC. / SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO / SÉMINAIRE DE QUÉBEC. *Développement éolien des terres de la Seigneurie de Beaupré – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport complémentaire*, par SNC-Lavalin, 19 juillet 2007, 73 p. et 13 annexes;
- CONSORTIUM BORALEX INC. / SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO / SÉMINAIRE DE QUÉBEC. *Développement éolien des terres de la Seigneurie de Beaupré – Étude d'impact sur l'environnement – Complément au Rapport complémentaire produit en juillet 2007*, par SNC-Lavalin, 16 août 2007, 9 p. et 4 annexes;
- CONSORTIUM BORALEX INC. / SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO / SÉMINAIRE DE QUÉBEC. *Développement éolien des terres de la Seigneurie de Beaupré – Étude d'impact sur l'environnement – Second rapport complémentaire – Analyse de recevabilité sur les inventaires aviaires automnaux et les études sur les chiroptères réalisés en 2006*, par SNC-Lavalin, 17 août 2007, 8 p. et 1 annexe;
- CONSORTIUM BORALEX INC. / SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO / SÉMINAIRE DE QUÉBEC. *Développement éolien des terres de la Seigneurie de Beaupré – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport addenda*, par SNC-Lavalin, 17 décembre 2007, 77 p. et 1 annexe;
- Lettre de M^{me} Marie-Pierre Morel, de Boralex et Gaz Métro, à M. Louis Messely, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 7 mai 2008, constituant les réponses aux demandes de précisions découlant du choix d'Hydro-Québec Distribution concernant le projet de développement éolien des terres de la Seigneurie de Beaupré sur le territoire non organisé de Lac-Jacques-Cartier par le Consortium Boralex inc. / Société en commandite Gaz Métro / Séminaire de Québec, 2 p. et 1 annexe.

Les documents intitulés « Rapport complémentaire » et suivants constituent les réponses de l'initiateur de projet aux questions et de commentaires qui lui ont été déposés dans le cadre de l'analyse de recevabilité. Ces questions et commentaires ont porté sur différents aspects du projet, les caractéristiques du milieu récepteur et les répercussions appréhendées sur ce dernier.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 13 décembre 2005.

RECOMMANDATION À LA MINISTRE

À la suite de l'examen des documents fournis et des résultats des consultations menées sur l'étude d'impact et des documents l'accompagnant, nous sommes d'avis que l'étude d'impact est d'une qualité acceptable.

Cependant, des informations complémentaires concernant les éléments suivants devront être fournies ultérieurement par l'initiateur du projet :

- Rapport de l'inventaire printanier 2008 de migration des oiseaux de proie;
- Rapport de la recherche par hélicoptère de nids d'aigles royaux et de pygargues à tête blanche.

Malgré ceci, il est possible de conclure que l'étude d'impact et ses documents afférents répondent, dans leur ensemble, aux exigences de la directive du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ces documents contiennent assez d'information pour donner un avis favorable sur la recevabilité de l'étude d'impact.

En conséquence, la ministre peut rendre publique l'étude d'impact déposée et indiquer à l'initiateur du projet d'entreprendre l'étape d'information et de consultation publiques prévue par règlement du gouvernement.



Louis Messely, géogr., M. Env., M. ATDR
Chargé de projet
Service des projets en milieu terrestre

